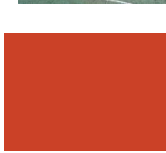




Du sport, du loisir pour tous

Projet éducatif des accueils de loisirs sans hébergement de l'association Sport Famille Plaisir 2018-2022



SPORT FAMILLE PLAISIR
MAIRIE, 185 Avenue de Fontainebleau
77310 SAINT-FARDEAU-PONTHIERRY
sport.famille.plaisir@gmail.com
site: www.sport-famille-plaisir.fr
Téléphone: 01 64 78 38 30

SPORT FAMILLE PLAISIR s'enracine dans un projet de société et de proximité

- SFP est une association loi 1901 déclarée en préfecture de Seine et Marne le 27 juin 2007 et titulaire d'un agrément du ministère Jeunesse et sports du 27/02/09 N° **AS77/091390** et d'une Publication au J.O N° 1637 le 14/07/2007.

- **Les valeurs de l'association**

Elles sont définies clairement dans son objet déposé en préfecture :

Article 2 - Objet

Cette association a pour but de développer la pratique sportive et de loisir en famille et d'utiliser le sport comme vecteur d'éducation et de socialisation en proposant diverses activités tout public favorisant ainsi le décroisement et le rapprochement inter générations.

Notamment par la mise en place d'actions, de projets, de stages, de cours, de manifestations à caractère événementiel, festif ou familial visant l'intégration sociale, l'épanouissement personnel et l'enrichissement mutuel.

L'Assemblée Générale définit les orientations sur les "finalités et choix d'action" et précise le référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de SFP, le président étant le garant du projet éducatif. Les orientations sont confirmées et enrichies à chaque Assemblée Générale annuelle et s'enracinent dans :

- *“ Une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa dimension spirituelle, sa construction permanente et sa responsabilité ” ;*
- *“ une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective, organisée en communautés et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'homme ”.*

Au nom de ses finalités, SFP réaffirme aujourd'hui qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'enfant, de l'homme et du citoyen.

C'est dans ce sens que nous proposons une convention de partenariat qui permet de croiser nos principes fondamentaux avec les orientations éducatives des communes (ce paragraphe est valable dans le cadre d'une convention obtenue de gré à gré mais n'est pas à mettre dans le cas d'une convention obtenue par appel d'offres).

Objectifs :

Une portée éducative sur tous les publics.

- ✓ Promouvoir la santé, le sport, le loisir et le plaisir.
- ✓ Développer les notions de famille, fraternité, connaissance de l'autre.
- ✓ Lutter contre la violence sous toutes ses formes.
- ✓ Lutter contre l'enclavement
- ✓ Proposer des actions intergénérationnelles

Moyens mis en œuvre pour y arriver :

Propositions d'activités pour tout public de la petite enfance au quatrième âge puis :

- **Affiliation à l'UFOLEP et Ligue de l'Enseignement** dont les valeurs sont nôtres :

Une éducation physique et de loisirs donnant le goût de l'effort et proposant une implication des adhérents dans le projet d'action.

En fédération sportive solidaire et citoyenne l'UFOLEP propose une double ambition, celle du Sport citoyen et humaniste et celle de l'éducation par le sport.

Elle illustre une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

C'est l'ambition d'un sport vecteur de valeurs telles que la solidarité, le fair-play, le civisme, à travers les principes de laïcité et de citoyenneté.

L'UFOLEP s'affirme comme un partenaire responsable et lucide des politiques éducatives et sportives des territoires, comme un acteur de l'éducation populaire, de l'économie sociale et d'une société en mouvement vers plus de justice et d'égalité.

Fédération sportive alternative, développe des pratiques ludiques et conviviales pour tous, pour un «Mieux vivre ensemble!» Tous les sports Autrement !

- **Les stages vacances** : à chaque période de vacances scolaires, les vacances à thèmes représentent un moment privilégié de vie de groupe.

Un choix de thèmes différents est proposé chaque semaine :

Les enfants sont accueillis dans l'espace Tettamanti à SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY par des éducateurs et animateurs titulaires de BAFA, BEES ou BPJEPS, les activités sont ludiques et multiples, les repas pris en

commun au

restaurant scolaire municipal, et les enfants, acteurs du projet, confectionnent leurs panoplies (en fonction du thème) qu'ils emportent chez eux en fin de stage. Des jeux de rôles sont proposés, et les thèmes de stages choisis représentent un support qui permet d'aborder des valeurs morales et sociales.

➤ **L'Ecole Multi-Sports**

L'Ecole Multi-Sport est le fruit d'une étroite collaboration et d'un partenariat entre la municipalité, le Conseil Départemental et SFP.

Les enfants accueillis par tranches d'âges ont accès à une pratique diversifiée ouverte au plus grand nombre et encadrée par une équipe d'éducateurs qualifiés et diplômés.

Par une pratique variée, l'enfant placé devant des situations à résolution de problème développe ses habiletés motrices et techniques fondamentales et va vers l'acquisition d'un savoir constitué des prérequis nécessaires à la pratique de toutes activités sportives. Cela lui offre par la suite le choix d'une pratique plus spécialisée, et dans ce but, l'EMS a également pour vocation de créer du lien avec les associations sportives afin d'en faciliter l'accès à ses jeunes adhérents et ainsi contribuer au développement du tissu sportif et associatif local.

➤ **L'accueil de loisirs du mercredi**

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement du Mercredi a pour objectif de contribuer au développement physique, intellectuel affectif, social et moral de l'enfant dans un climat ludique et détendu, respectueux des rythmes et des besoins de l'enfant. L'accueil de loisirs est un lieu où l'enfant passe une partie de son temps libéré. Il doit être avant tout un lieu de détente et de loisirs.

- C'est un lieu de vie collective qui permet de favoriser:
 - L'éveil de l'enfant
 - Sa socialisation (partage, politesse, écoute ...)
 - Le respect des autres (enfant / enfant, enfant / adulte), des locaux et du matériel,
 - Son autonomie et sa responsabilisation
- C'est un lieu de vie adapté à l'enfant où sont respectés:
 - Ses besoins,
 - Son rythme
 - Sa personnalité.

Une attention plus particulière sera donnée aux jeunes enfants, pour qui une journée en collectivité est très fatigante. Une salle de repos sera mise à la disposition des enfants qui auront besoin de dormir ou se reposer.

L'accueil de loisirs ne doivent pas vivre replié sur lui-même. Il doit s'ouvrir vers l'extérieur et permettre aux enfants de découvrir leur commune, ses activités, ses espaces naturels, etc. ...

Le cadre du projet éducatif

Les concentrations urbaines, les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du travail, rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle régulière.

Les loisirs de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

1. un service de garde collective des enfants utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. Le centre de loisirs doit donc assurer dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.
2. un service d'accueil et d'activités pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces du centre de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser.
3. un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans le centre de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école en particulier).

Ces trois fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des centres de loisirs et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales: écoles, associations sportives, culturelles, sociales; élus municipaux) favorisent cohérence pédagogique et accès à la citoyenneté.

Les structures de loisirs de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des compétences de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations...).

L'accompagnement des enfants et des jeunes prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences.

Le projet éducatif que nous proposons repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux accueils de loisirs.

De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les directeurs des accueils de loisirs ou stages vacances SFP. Ils s'appuient sur un projet pédagogique adapté à chaque période de centre, ce projet devra donc être actualisé régulièrement. Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent. Les familles et la municipalité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.

Des grands objectifs

Afin de soutenir les directeurs, le projet éducatif définit les objectifs prioritaires suivants :

Les grands axes du projet éducatif

L'animation jeunesse, lieu d'accueil et de loisirs, participe à trois fonctions fondamentales :

1. un service d'accueil des jeunes qui assure dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective des jeunes. Ce service participe à une meilleure connaissance de la jeunesse, permet **la rencontre, l'écoute, l'expression des attentes et des aspirations des jeunes.**

2. S'OUVRIRE AUX AUTRES ET S'EPANOUIR PERSONNELLEMENT

-Un service d'activités pour les jeunes qui profiteront du temps et des espaces de l'animation jeunesse pour vivre des activités adaptées à leur âge, pour participer à la préparation de celles-ci et se positionner comme **acteurs de leurs temps de loisirs.**

3. TROUVER UNE PLACE VALORISANTE ET RESPONSABILISANTE

- Un service éducatif qui favorise le **développement de la socialisation** des jeunes à travers l'animation jeunesse en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations ...) et en partenariat avec l'environnement local. Ce service participe à l'acquisition d'une plus grande autonomie des jeunes et **l'accès à la citoyenneté.**

Ces deux fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant/ le jeune, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des accueils de loisirs et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales: écoles, associations sportives, culturelles, sociales; élus municipaux et Mairie) favorisent cohérence pédagogique et **accès à la citoyenneté.**

Afin de soutenir l'action locale, le projet éducatif définit les objectifs prioritaires suivants:

- Permettre aux jeunes d'acquérir un regard de citoyen.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir à la culture.
- Favoriser la détente et le bien-être.

1. La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs

Un loisir imposé est-il encore un loisir? La notion de vacances n'est-elle pas intrinsèquement liée à la notion de liberté? Il paraît essentiel que l'enfant puisse, en dernier recours, avoir le choix entre plusieurs offres d'activités de loisirs, le choix d'y participer ou non, s'il entend la notion de loisir de cette façon.

De la même façon, il est important que l'enfant participe, autant que faire se peut, à la définition des règles de vie communes à l'intérieur du centre de loisirs, ce qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telle que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement...)

- Nous pensons enfin que l'accueil de loisirs doit favoriser une atmosphère chaleureuse, conviviale, voire même familiale. C'est dans cette optique que nous avons défini nos objectifs pédagogiques pour la période 2018/2022.

2. Objectifs généraux, objectifs opérationnels et moyens :

L'accession à l'autonomie	Objectifs:	Moyens :
Developper et améliorer ses capacités motrices et cognitives à travers des valeurs comme la cooperation, le respect, le gout de l'effort et la solidarité.	<ul style="list-style-type: none">• Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un groupe• Permettre aux enfants de s'entraider à travers différentes activités dont les APS.	<ul style="list-style-type: none">• Mises en place de différentes activités• Sorties à themes• Découvertes d'APS (Canôé, Paddle, Tchoukball, KinBall)

<p>Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses journées du mercredi</p>	<p>l'enfant est un actif participant, dans ses choix d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Forum quotidien durant lequel l'enfant est informé sur les activités prévues, mais aussi entendu sur ses désirs et ses attentes ; • Mise en place d'ateliers tournants • Mise en place de coins permanents où l'enfant peut aller à sa guise (lecture, dessins et coloriages, jeux et jeux extérieurs).
<p>Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enfant est capable de participer au rangement (table de repas, matériels d'activités...) • L'enfant est capable de gérer ses affaires personnelles • L'enfant est capable de gérer ses passages aux toilettes • L'enfant est capable de s'autoréguler au niveau du bruit pendant le repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de matériel de rangement ; • Accompagnement des éducateurs

La socialisation	Objectifs :	Moyens :
<p>Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité, ensemble.</p>	<p>Pouvoir s'entraider dans un projet commun</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Jeux coopératifs ; •les groupes sont hétérogènes au niveau des âges.
<p>Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe</p>	<p>être capable de «dire» et de «faire»</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Les règles de vie sont rédigées ensemble •Temps de parole chaque jour lors du forum. •Accompagnement des éducateurs qui sollicitent l'enfant vers cet objectif. •activités d'expression, occasionnel ou projet d'animation (théâtre, mime, jeux autour du conte...) • Activités sportives diverses et variées
<p>Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel)</p>	<p>Etre capable d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collectives, de ranger afin de laisser les lieux de vie propres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et disponibilité des éducateurs ; •Accessibilité des moyens de rangement •Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevée et discutée.
L'éveil corporel	Objectifs :	Moyens :
<p>Développer les facultés psychomotrices de l'enfant</p>	<p>Pouvoir affiner ses gestes et mouvements afin de les coordonner vers un but ludique</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Activités sportives basées sur l'éveil psychomoteur ; •Les expériences propices au développement sont favorisées (parcours psychomoteur, patinoire, piscine...) •Salle de jeux en libre accès dans les moments hors activités

Stimuler les cinq sens	l'enfant est capable de différencier, d'apprécier, de manipuler ses facultés sensorielles dans des circonstances données (activités, sorties, repas...)	<ul style="list-style-type: none"> • Kimgoût, repas à thème, ateliers pâtisserie, module senteurs ; • Ateliers autour du son et du visuel ; • Activités manuelles variées visant à découvrir diverses matières et diverses techniques ; • jeux d'eau (période estivale).
Autour de l'imaginaire	Objectifs :	Moyens :
Favoriser l'expression de l'imaginaire	l'enfant est capable de mimer, chanter, s'exprimer avec son corps, et de créer manuellement	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers théâtre, chant et musique, expression corporelle et danse, activités manuelles ; • Mise en place, création et représentation de petits spectacles et d'expositions.
Favoriser le développement de l'imaginaire	l'enfant est capable d'évoluer dans un monde imaginaire et d'utiliser son imagination à bon escient	<p>chaque jour, des histoires sont racontées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thèmes directeurs de la semaine qui amènent les couleurs de toute activité ; • Grand jeux basés sur l'imaginaire ; • Création de contes.
Découverte et respect de l'environnement	Objectifs :	Moyens :
Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement nature	l'enfant est capable de connaître et d'apprécier la nature	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation permanente à l'environnement naturel (les arbres, les fleurs, les nuages, les oiseaux, les insectes...) • Aménagement d'un petit potager ; • Sorties liées à la découverte : parc animalier, ferme pédagogique, aquarium ;

		<ul style="list-style-type: none"> • Grands jeux autour de ce thème ; • Ateliers natures : ballade et récolte de matériaux naturels, activités manuelles avec ces matériaux, ateliers autour de l'air, des animaux, de l'eau... • Mise en avant du respect de l'environnement dans les règles de vie.
--	--	---

3. Nos méthodes pédagogique

A l'écoute des enfants :

S'efforcer de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. Exploiter à des fins éducatives, il est à la condition pour que tout être humain s'épanouisse et se développe.

Moyens :

Faire plaisir, quelque chose qu'on a envie de faire: l'équipe d'animation doit être à l'écoute des désirs des enfants tout en proposant des innovations d'activités et en cherchant le positionnement juste pour qu'ils les apprécient.

Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'éducateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant.

Nous serons attentifs à introduire la notion de jeu dans la vie quotidienne. Cela dit, sachons faire preuve de discernement :

Lorsqu'il s'agit de faire comprendre à un enfant qu'il a dépassé les limites (pourquoi tel interdit?) et de lui expliquer pourquoi il les a franchies. Le plaisir des enfants passe aussi par le fait d'être en face d'éducateurs qui se plaisent à travailler ensemble, et qui font leur possible pour qu'il en soit ainsi (il va sans dire que l'équipe n'a pas à mêler les enfants à des problèmes internes, qu'ils soient d'ordre professionnels ou privés.)

L'accueil de loisirs : lieu de socialisation. Il faudra se donner les moyens de comprendre et d'aider l'enfant dans toutes les phases de son apprentissage en collectivité.

Un enfant sur l'accueil de loisirs est fragilisé du fait de la nouveauté des lieux, du mode de vie et surtout des autres, avec lesquels il faut « faire ». Plus de chambre individuelle avec les bisous et les mots des parents et des jeux rien qu'à soi ! Il faut se reconstituer un monde personnel et cela peut représenter plus de difficulté pour certains individus. La séparation avec sa famille peut-être chez le jeune enfant source d'angoisses et avoir des conséquences sur son développement si elle est mal vécue, elle va représenter pour l'enfant une occasion de grandir, de conquérir une plus grande autonomie. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul. Nous insistons sur cette progression lente : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans « le grand bain de l'autonomie », source d'insécurité tant physique qu'affective.

Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective. L'enfant va découvrir un monde inconnu pour lui : l'accueil de loisirs avec d'autres enfants, de nouveaux animateurs, un nouveau lieu, de nouvelles règles de vies. Il est important qu'il puisse se créer des repères : dans le temps, dans l'espace, des relations interpersonnelles.

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne sent pas noyé, où il peut avoir de véritables échanges avec l'adulte. L'hygiène et la sécurité physique de l'enfant sont importants. L'adulte doit **être extrêmement vigilant**.

Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est d'abord qu'ils ont besoin de repères fixes. Notre travail d'éducateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères **fiabiles** est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie. Surtout qu'ils sont souvent incapables de formuler ce qu'ils ressentent, ce dont ils ont besoin. Nous aurons toujours à l'esprit qu'un enfant qui a, selon nous, un comportement désagréable, qui désobéit, bref à qui il faudrait une sanction, est potentiellement en train de tenter de dire, de demander quelque chose qui l'empêche d'être bien (incompréhension, anxiété, sentiment d'injustice, demande affective,...)

Même s'il peut s'agir d'une simple excitation, un enfant qui « fait l'intéressant » est souvent en train d'attirer notre attention pour dire : « j'ai un petit problème que mon langage d'enfant ne peut pas exprimer facilement ».

Moyens :

Les éducateurs prennent le temps pour individualiser leurs rapports avec les enfants, en cherchant à entamer avec eux des relations de personne à personne, ce qui favorise chez eux un sentiment de valorisation, de confiance et de sécurité. La première des choses est de connaître le prénom de chacun, de respecter son domaine de vie privée. D'autre part, connaître le vécu d'un enfant permet de mieux le comprendre. **Evitons toutefois les préférences évidentes entre les enfants.**

Pour gérer les problèmes liés à la vie collective (dispute, difficultés de partage, tricheries, souffre-douleur, etc), les éducateurs doivent se poser la question de savoir ce qui est juste et faciliter la conciliation. Dans le même ordre d'idée, il, est important que l'éducateur sache dire aux enfants que lui-même est fatigué.

Les réunions hebdomadaires ou entretiens informel agissent comme un suivi ou chaque cas particulier est discuté. Le mercredi suivant est orientée en fonction des réflexions.

Travailler à rendre les enfants responsables :

Responsabiliser un enfant, c'est faire en sorte qu'il se sente concerné. Si l'éducateur prend tout en charge, l'enfant n'est plus concerné par le simple fait de gérer sa propre vie.

Moyens :

L'animateur donnera donc des responsabilités tout en aidant les enfants à les assumer vraiment. Elles se situent à plusieurs niveaux : soi, les autres, le matériel, l'environnement etc...

Besoin de repos, respect des rythmes individuels :


La chronobiologie (étude des rythmes biologique) nous a appris que chacun avait des rythmes de vies spécifiques : temps de sommeil, de repas, d'activités... en aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est à l'accueil de loisirs de s'adapter à chaque enfant, non l'inverse.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge-là. Il ne s'agit pas d'une perte de temps. Ils permettent le bon développement de l'enfant (maturation du système nerveux, production de l'hormone de croissance, récupération physique...) L'accueil de loisirs doit être organisé de façon à répondre au besoin de sommeil de chaque enfant.

A l'écoute de l'éducateur:

L'éducateur est certes, à l'écoute de l'enfant mais son droit est aussi celui d'être écouté et respecté pour son travail. L'enfant à le « devoir » de participer au projet en tous cas dans sa démarche. Les parents doivent s'impliquer dans cet objectif.

Moyens :

 *Alterner les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe.*

 *Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.*

 *Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge. On pourra par*



contre décider de mélanger les enfants pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs.



  *Organiser les journées avec les enfants.*

  *Etre vigilant sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités, etc..)*

Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant :

En générale :

  *Les châtiments corporels sont interdits. De même qu'il est interdit de fumer dans les locaux.*

  *Toute intervention sur un enfant, qu'elle soit pour le soigner, le consoler, le rassurer doit être faite avec les gestes appropriés.*



Physique :

  *Surveiller les enfants durant leurs activités, participer avec le recul nécessaire.*

  *Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu d'activité ainsi que le matériel.*

  *Veiller à établir une progression dans l'activité.*

  *Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.*

  *Connaître les particularités de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements)*

  *Contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant.*

Morale :

La notion de laïcité contient celle de respect envers la religion, et d'une façon générale, l'éducation des enfants. De plus, il nous faut surveiller :

👉👈 *Notre langage.*

👉👈 *Notre tenue vestimentaire.*

👉👈 *Notre discrétion quant à ce que nous adultes, sommes.*

Affective :

Attention, nous ne sommes pas les parents ! Veillons à être équitables et à ne pas privilégier un enfant plutôt qu'un autre.

Inversement, méfions-nous des violences verbales qui, si elles paraissent anodines pour un adulte, peuvent blesser un enfant. La violence d'un adulte envers un enfant est potentiellement un abus de pouvoir.

Nous nous attacherons à créer un climat de confiance, sain, où chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera prise en compte.

Moyens :

👉👈 *Donner à chaque animateur la responsabilité rapprochée d'un groupe (dans la limite du cadre fixée par la réglementation des ACM) et son suivi dans tous les gestes de la vie quotidienne.*

👉👈 *L'équipe d'animation établit une journée type avec ce qui revient tous les jours pour poser des repères.*

Prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière :

En effet, nous reconnaissons pour chacun son histoire personnelle (histoire familiale, migration, relations sociales, environnement ...), et tentons de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs :

Nous avons comme objectif d'aider les jeunes à se construire une citoyenneté active. Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place.

Permettre aux enfants et aux jeunes d'approfondir leurs connaissances de leur environnement:

L'accueil de loisirs, espace éducatif à part entière, doit prendre place dans son environnement. Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, couper de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

Reconnaitre la culture d'origine de chaque jeune et lui offrir la possibilité de s'ouvrir à d'autres cultures :

C'est permettre à chaque enfant de vivre sa propre culture comme une richesse, sans l'enfermer pour autant. Au contraire, nous voulons lui permettre d'aller à la rencontre de l'autre. A une époque où la xénophobie gagne du terrain, notre travail d'éducateur est de promouvoir, au-delà du droit à la différence, le partage, l'ouverture, le multiculturel... La laïcité qui est de permettre à chacun de vivre et de s'épanouir sans s'enfermer dans un particularisme qui soit culturel, social ou religieux.

Besoin d'être reconnu :

L'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect.

Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins :

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadres de vie , outils et matériaux, autres enfants et adultes...)

Nous favorisons une démarche de **projet, individuel ou collectif**, et tentons d'inscrire les activités dans une « chaîne » afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est une source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

- *La découverte de son corps et de ses possibilités motrices: courir, sauter,*

grimper, ramper,...

- *La découverte des autres enfants et adultes de son groupe, de son groupe d'âge et de ceux vivant à l'accueil de loisirs puis les autres, ceux du village...*
- *L'action sur des matériaux divers (l'eau, la terre, le sable, le bois, le papier...) en mettant en jeu ses cinq sens, en utilisant ses mains mais aussi des outils simples.*
- *La découverte de l'environnement naturel et humain et les diverses activités que l'on peut y faire.*
- *L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant (repère dans l'espace). Le jeu, les activités d'expressions le favorisent. Le livre doit avoir toute sa place sur la structure.*

4. La pédagogie de la sanction

 **Des principes.**

Tout acte perturbateur doit recevoir une réponse :

L'accueil de loisirs n'est pas le monde, il le représente, c'est un espace transitionnel qui organise le passage entre la maison et l'école, un lieu pour essayer, s'essayer, un lieu de simulation. Les enfants y ont droit à l'erreur par rapport aux apprentissages et de même, ils ont droit à un « joker » par rapport à leurs difficultés de comportement.

Toute sanction est à penser en tant qu'occasion d'éducation, elle est la pour ouvrir un nouveau commencement.

Une fonction politique : la sanction rappelle la centralité de la loi en tant qu'instance qui relie et fédère le groupe. Elle réaffirme l'identité et l'intégralité du groupe. La loi est un lien qui relie aux autres. Qu'est-ce qu'on **s'interdit** ?

Une fonction éthique : elle vise à faire advenir un sujet responsable en lui imputant la responsabilité de ses actes.

Une fonction psychologique : elle signifie la limite, elle est un coup d'arrêt au fantasme de toute puissance de l'individu.

Une fonction pédagogique : elle rappelle à l'enfant, de par sa forme et son contenu, le sens de sa présence à l'accueil : il est là pour apprendre à vivre avec les autres, partager.

Des préalables.

La sanction doit être **formulée par des adultes**. Être adulte, c'est ne plus avoir peur de ne plus être aimé. Un éducateur a besoin de consistance, d'être adulte au sens philosophique du terme une personne contre qui l'enfant ou l'adolescent peut s'appuyer, s'étayer, se confronter, quelqu'un qui peut soutenir le conflit.

La sanction présuppose l'existence d'un **cadre objectif de règles** connu et compris des enfants.

Des propriétés.

La sanction doit être parlée, expliquée et autant que possible **comprise** (ce qui ne veut pas dire admise). C'est ce sens de la sanction qui est structurant même s'il n'est pas immédiat, même s'il advient bien souvent à retardement. L'éducation est une action qui se déploie dans le temps.

La sanction répond à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne. *Cet enfant s'est montré violent à un moment donné, dans telles circonstances, et non cet enfant est violent...*

La sanction s'accompagne d'une procédure de réparation en décalage avec l'acte. La réparation est une manière de transformer le pâtir en agir. La réparation n'a de sens que lorsque l'enfant ressent la nécessité de s'amender, accepte de se mettre en position de responsabilité par rapport à ses propres actes. Réparer autrui, c'est aussi se réparer soi-même.

La sanction est enfin l'occasion de rappeler à l'enfant la raison première de sa présence à l'accueil de loisirs (l'accueil est un lieu pour apprendre et la construction de l'estime de soi des enfants n'a d'autre voie que celle de l'amélioration de leurs compétences et acquisition personnelles). **Elle doit donc présenter un contenu et une forme en lien explicite avec les apprentissages.**

Les règles de vies

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants.

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer.

L'accueil

L'accueil a lieu le matin entre 8h00 et 9h00 sur la structure. Les parents pourront connaître les activités proposées, le menu du jour et toute information relative à la journée d'accueil sur

le panneau d'affichage à l'intérieur de l'accueil de loisirs ou à l'entrée de l'école. La réussite de l'accueil dépend aussi de l'envie du parent à y laisser son enfant. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se « re-trouver » dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

Le départ


Les parents viennent chercher leurs enfants entre 17h et 18h30. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. S'il y a plusieurs enfants, ils lui seront remis en même temps. La transmission de responsabilité se fait dans le couloir et dans ces conditions.

L'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet. Le matin, informer l'équipe (cahier de communication) si une autre personne vient chercher l'enfant. Nous nous réservons la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne.


La loi :

Les interdits, le négociable, les sanctions, les renvois seront l'affaire de tous. Le projet étant centré sur l'enfant, notre désir est de lui donner les moyens de mesurer l'impact d'une action, de l'évaluer, de le sanctionner. De ce fait, le choix pédagogique de l'équipe est d'amener toute personne appartenant à l'accueil à réfléchir sur ces règles de vie, de les lister, d'en choisir les sanctions.

Les bases de « travail » sont :

 Il est interdit de fumer dans les locaux accueillant les enfants : un avertissement formalisé puis renvoi.

 Il est interdit de rentrer dans la cuisine : un avertissement formalisé puis renvoi.

 Il est interdit de sortir de l'accueil de loisirs sans autorisation : un avertissement puis renvoi.

5. Les activités :

Notre conception des activités :

En termes d'activités, nous pouvons atteindre nos objectifs par la mise en place de différentes formes de jeu, ce dernier étant, au sein d'un centre de loisirs, un moyen essentiel de développement et de socialisation. Les animateurs s'appuient ainsi sur 4 approches de l'activité:

👉👉 **laisser jouer** (l'enfant joue à ce qu'il veut sous la vigilance constante de l'animateur. C'est l'instant des jeux spontanés).

👉👉 **donner à jouer** (l'animateur met à disposition de l'enfant du matériel, un savoir-faire, pour que celui-ci exprime pleinement sa créativité).

👉👉 **jouer avec** (l'animateur s'inclut dans le jeu, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles).

👉👉 **faire jouer** (l'animateur crée un jeu que l'enfant exploite).

Le jeu est aussi un **moyen ludique d'apprentissage**. Il existe une grande variété de jeux, que nous pouvons présenter aux enfants, ces jeux servant leur développement psychomoteur.

Les domaines d'activités :

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différent domaine:

👉👉 le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction et de construction, grands jeux etc..)

👉👉 les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, etc...

👉👉 les activités de découverte (sorties à l'extérieur de l'accueil) visites de musée, cinéma, théâtre, camps, découverte du milieu urbain, découverte d'autre milieu etc...

👉👉 les activités physiques et sportives

👉👉 la lecture, les contes...

👉👉 animation de rue, vie du village, fêtes etc...

Nous allons donc, au cours de l'année, axer notre démarche sur la découverte de nouveaux jeux de société, la construction de jeux, la pratique régulière de grands jeux traditionnels, et la mise en place de grands jeux événementiels en intérieur ou en extérieur (type jeux de pistes, chasse au trésor, enquêtes...)

6. L'équipe d'animation

Organisation du travail :

L'équipe se réunit au moins une fois par mois afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le directeur et les éducateurs y participent. Elles sont animées par le directeur. L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilité d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...)

Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

7. Organigramme :

L'équipe d'animation sur place est composée de trois à quatre personnes, **Camille HUET** titulaire du **BAFA**¹, **BPJEPSAPT**² et directrice adjointe de l'accueil de loisirs, **Lucas Tato** animateur référent titulaire d'un **BPJEPSAPT**² **Manon BRETTE**s animatrice titulaire d'un **DEUST AGAPSC**⁵, tous titulaires du **PSC1**⁴. En renfort **Antoine LERAT** en formation.

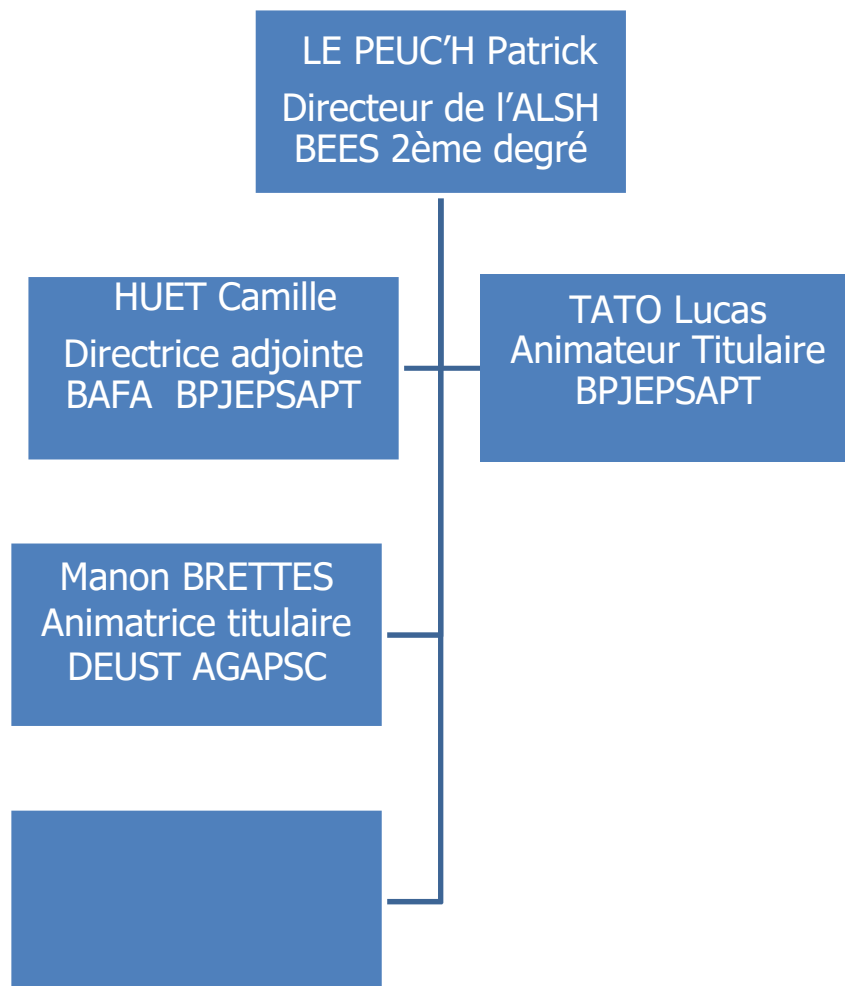
¹ Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

² Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport, Activités Physiques pour Tous.

³ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

⁴ Prévention et Secours Civiques de niveau 1

⁵ Diplôme d'Etudes Universitaires Sciences et Techniques de l'Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles.



Ce qu'on attend de l'animateur :

Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi, notamment la loi 1972-91 dite « loi antiracisme » et la convention Internationale des Droits de l'enfant, sera sanctionnée.

L'animateur est garant du bon fonctionnement en accord avec le projet pédagogique.

Il est membre d'une équipe de 2 ou 3 éducateurs sur une tranche d'âge. Cette équipe a la responsabilité de :

- L'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salle d'activité, sanitaire, cour d'école, sanitaire etc...)
- De la structuration de la journée (rythmes, temps calme, du repas, de l'activité etc...)
- Des règles de vie.

Des réunions de préparation obligatoire

- Pour faire connaissance avec les autres personnes.
- Pour s'approprier le projet pédagogique.
- Pour élaborer le projet de fonctionnement propre à chaque groupe d'âge.
- Pour pratiquer des activités ensemble.

Il est nécessaire d'être en accord avec le projet pédagogique et le projet de fonctionnement pour travailler ensemble.

8. Communication :

Le forum enfants/ éducateurs:

Elle a lieu avant l'activité matinale. Elle réunit les enfants et les éducateurs. C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes.

C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

Associer les parents, renforcer le lien avec les familles :

Nous considérons en effet que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active, qu'en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social.

Nous rencontrerons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet. Le projet pédagogique est consultable sur le site internet. Leur sont remis aussi le règlement intérieur, le dossier et les modalités d'inscription à remplir, la fiche sanitaire de liaison.

Nous désirons aussi attirer l'attention sur toute personne désirant transmettre une compétence, une passion, une technique, etc...en effet, l'accueil de loisirs est ouvert à toute proposition. le directeur est à l'écoute pour tout projet qui propose une aventure soit aux enfants, soit au village.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Réunions d'informations.
- Invitation à participer à des activités ou des sorties.
- Organisation de moments festifs auxquelles les familles sont conviées...
- Nous diffusons également un programme indicatif de nos activités et projets.

9. Evaluation :

Par rapport à nos objectifs :

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Les enfants sont propres, en bonne santé, et en bonne forme.
- Les enfants ont envie de montrer ou raconter aux autres leurs réalisations.
- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- Les réunions sont efficaces et conviviales.
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.

Par rapport à l'accueil en général :

- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.

Outils de régulation :

- Réunion d'équipe.
- Réunion avec certains partenaires (associations).

ANNEXE 1 Accueil de loisirs

Journée type

Enfants	Animateur
<p>8h00-9h00 arrivée des enfants temps d'autonomie, collation pour les enfants (jusqu'à 9h30).</p> <p>9h30 fin des ateliers libres, rangement, mise en place « forum ».</p> <p>10h proposition des activités matinales, choix des enfants...</p> <p>11h30 fin des activités rangements</p> <p>11h45 les enfants passent au toilette pour le moment d'hygiène d'avant repas.</p> <p>12h repas</p> <p>13h temps calme, les enfants de petite section vont au dortoir, les autres vont dans leur salle de référence pour une lecture ou des jeux calme</p> <p>13h30 fin du temps calme, jeux libres...</p> <p>14h30 grand jeu</p> <p>16h goûté</p> <p>16h30-18h30 autonomie dans les salles et attente des parents...</p> <p>18h30 fin de l'accueil de loisirs</p>	<p>7h45-9h30 mise en place de l'organisation d'accueil, pointage, prise d'information avec les parents et mise en place de la collation matinale.</p> <p>9h30 mise en place du forum et proposition d'activité.</p> <p>10h activité avec les enfants, animation</p> <p>11h45 l'éducateur veille à ce que tous les enfants soit passé au toilette pour le moment d'hygiène avant le repas</p> <p>12h les éducateurs mangent entre eux, toutefois les enfants peuvent inviter les éducateurs à leur table. L'éducateur valorise les plats et encourage l'enfant à goûter</p> <p>Les éducateurs se relaient et font la pause à tour de rôle.</p> <p>13h information, régulation et préparation sur le grand jeu</p> <p>14h30 grand jeu comprenant le rangement avec les enfants.</p> <p>16h-19h goûté et premiers départs d'enfants, ils sont en temps libre dans leur salle ou en extérieur.</p> <p>18h30 rangement et fermeture</p>

ANNEXE 2

Eventuelle formation des animateurs et validation des stages pratiques BAFA¹ :

Objectifs de formation :

- Permettre à chaque animateur d'accomplir son rôle tel que défini dans le projet pédagogique.
- Consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Analyser sa pratique, affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- Acquérir de nouvelles compétences techniques.

Moyens mis en place :

Une procédure de rencontre est mise en place selon le schéma suivant :

Chaque animateur rencontrera au moins une fois par semaine le directeur de la structure, pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

La formation peut prendre différents aspects :

- Documentation
- Pratique d'activité
- Moment de travail autour d'un aspect du travail de l'animateur
- Aide à la prise de recul et à l'analyse de difficulté.

La validation des stages pratique BAFA

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontrera au moins une fois par semaine le directeur pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

¹ Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

Les critères de validation :

La validation portera sur la préparation et le déroulement du séjour. La décision sera prise par le directeur et s'appuiera sur les points suivants :

- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants sur la structure.
- Sa capacité à participer au travail d'équipe.
- Sa capacité à assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Sa capacité à gérer son rythme de vie.

Rappel : un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.

ANNEXE 3

Les partenaires de SFP sur la commune de Seine-Port :

La municipalité: entité administrative et politique incontournable, la commune de Seine-Port, par son soutien et son aide, permet la création de l'accueil de loisirs et son développement.

grand paris sud taekwondo est une association régie par la loi 1901, dont le but est d'organiser la promotion des activités coréenne (sportives, culinaire, diététique et bien-être...) L'association met à la disposition de l'association Luca TATO, encadrant titulaire d'un BPJEPSAPT et membre de l'équipe d'animation.

L'équipe enseignante de l'école publique élémentaire "La Chesnaie", le but étant d'harmoniser les règles de vie et d'établir une relation porteuse qui tiennent compte des besoins de l'enfant.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le directeur est en contact permanent avec cette instance ministérielle. Elle garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement générale de la structure. Elle peut inspecter l'accueil à l'improviste, aussi en l'absence du directeur, une animatrice référente est désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection. La DDCS est un partenaire que l'on peut (ou doit) consulter pour toute question qui occasionne un litige tant en ce qui concerne la pédagogie, que la sécurité, l'encadrement, etc...

Les prestataires de services, pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

Les bénévoles, certaines personnes seront amenées à participer ponctuellement à des temps d'animation dont l'activité principale est leur spécialisation. En effet, nous avons choisi d'associer des personnes extérieures à l'équipe qui ont des ressources personnelles à offrir aux enfants à l'intérieur de notre projet d'activités. Notre relation avec ces bénévoles doit être de soutien tout en n'oubliant pas **qu'ils ne sont pas responsable des enfants.**

ANNEXE 4

Convention droits de l'enfant Les droits de l'enfant et l'animateur

La déclaration des droits de l'enfant (1959) a été adoptée le 20 novembre 1989 sous le nom de convention internationale des droits de l'enfant. Le texte a été publié au Journal Officiel de la République Française le 12 octobre 1990 (54 articles).

Avertissement

Cette fiche est un résumé des parties de la convention des droits de l'enfant, qui ont un lien avec l'animation et les loisirs.

➤ **Qu'est ce qu'un enfant ?**

Tout être humain jusqu'à l'âge de 18 ans, sauf si la législation nationale accorde la majorité avant. Toute mesure le concernant doit être basée sur l'intérêt supérieur de celui-ci.

➤ **Non - discrimination : le droit à la différence**

Respect des droits énoncés dans la convention sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants égaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité (intellectuelle ou physique), de leur naissance, de tout autre situation.

➤ **Liberté d'expression**

- L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend liberté de rechercher, de concevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.
- L'enfant a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publique ou la liberté et droits fondamentaux d'autrui.
- L'enfant a le droit à la liberté d'association et à la liberté de réunion publique.

➤ **Vie privée**

Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.

Convention droits de l'enfant

Les droits de l'enfant et l'animateur

(suite...)

➤ **Violence**

Toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées doivent être prises pour protéger l'enfant contre toutes formes de violences, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

➤ **L'éducation**

L'éducation de l'enfant :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités
- Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la charte des Nations Unies
- Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et des valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone
- Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

➤ **Les distractions**

L'enfant a le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

On doit encourager l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques, culturelles dans des conditions d'égalité.

Projet éducatif pour la période 2018-2022, réalisé le 20 octobre 2018 et révisé le 29/06/19 par l'équipe éducative supervisée par le Président de l'association Sport Famille Plaisir, Patrick LE PEUCH.

A Seine-Port le 20/10/18 et révisé le 29/06/19

ASSOCIATION SPORT FAMILLE PLAISIR

Siège Social Mairie 69 Av. de Fontainebleau
77310 St. FARGEAU-PONTHIERRY
Tél : 01 64 78 38 30

